

Annexe 5.

Les organisations de la société civile, les organisations internationales, les bailleurs de fonds et les tourbières

Les tourbières et les organisations de la société civile en République du Congo

Les organisations non gouvernementales (ONG) constituent un groupe d'acteurs importants pour les tourbières, compte tenu de leur expérience dans les domaines de la gouvernance forestière, des droits de l'homme, de la conservation de la biodiversité et du développement communautaire. Les ONG ont mené des recherches ou des enquêtes sur l'état des tourbières, plaidé en faveur de nouvelles lois pour les protéger, cartographié les terres coutumières et, dans le cas des ONG de conservation, géré de vastes zones de tourbières désignées comme zones protégées. La présente annexe résume le travail des ONG dans quatre domaines liés aux tourbières : la gouvernance forestière, les droits humains, la conservation de la faune sauvage et le développement.

GOUVERNANCE FORESTIÈRE

Dans les années 2000, les ONG de défense des droits humains et des peuples autochtones ont mené une campagne en faveur des droits des peuples autochtones, qui a abouti à la loi de 2011 sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones. L'ONG L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) y a contribué en menant des enquêtes sur la situation des peuples autochtones au Congo (communication personnelle, Barros, L., 20 février 2024). Les travaux se poursuivent sur la législation secondaire relative à cette loi. Les ONG testent également l'application de la loi. Par exemple, l'APEDTS a porté une revendication foncière autochtone devant le tribunal d'Ouesso et a obtenu la reconnaissance de leur droit foncier (communication personnelle, Kodja, E., 8 mai 2024).

En 2019, une campagne internationale de sensibilisation visant à préserver les tourbières de l'exploration pétrolière a été lancée à la suite de l'annonce par le gouvernement de la découverte de pétrole dans le delta de la Cuvette. Des ONG telles

que Greenpeace et Rainforest Foundation UK ont publié des rapports, mené des campagnes lors de réunions internationales et sensibilisé le public sur les réseaux sociaux (communication personnelle, Barros, L., 2024 ; Eisen, J., 2024). Le Comptoir Juridique Junior (CJJ) a publié un rapport sur l'état des tourbières (2021) et le Forum pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme (FGDH) a mené une étude sur les connaissances des populations sur les tourbières de la Likouala (communication personnelle, Agnimbat Emeka, M., 5 octobre 2024).

Des ONG telles que le Centre des Droits de l'Homme et du Développement (CDHD) ont fait campagne pour interdire les activités industrielles dans les tourbières et ont contribué à l'inclusion de l'interdiction d'exploitation des ressources naturelles dans les tourbières à l'article 45 de la loi sur l'environnement (comm. pers. Nzobo, R., 27 mars 2024 ; loi sur la gestion durable de l'environnement, 2023). Auparavant, un groupe de travail juridique soutenu par la Rainforest Foundation UK, l'ONG juridique ClientEarth et l'ONG de défense des intérêts de l'UE Fern avait fait campagne pour la révision de la loi sur les forêts et « apporté des contributions positives qui ont été incluses dans le code forestier final », telles que l'inclusion du CLPE et un mandat officiel pour la surveillance indépendante des forêts par la société civile (communication personnelle, Eisen, J. 23 janvier 2024 ; Haywood, C., 10 septembre 2024).

DROITS HUMAINS

Le Forest Peoples Programme (FPP) aide les communautés à mener des actions de plaidoyer sur leurs questions prioritaires et facilite le dialogue entre les peuples autochtones et les villageois bantous afin d'améliorer la gouvernance locale et la prise de décision inclusive (communication personnelle, Aweleka, D., 6 mai 2024). La Rainforest Foundation UK soutient la cartographie participative des droits fonciers coutumiers et les actions de plaidoyer menées par les communautés pour améliorer l'accès, le contrôle et l'utilisation des terres et des ressources (Rainforest Foundation UK, 2015). Malgré cela, les droits fonciers coutumiers dans les forêts de tourbières sont relativement peu cartographiés (Rainforest Foundation, UK, 2020).

Le rôle des ONG dans le domaine des droits humains et de la gouvernance forestière comprend également la surveillance par les ONG des activités dans les forêts, les tourbières et les concessions agricoles. Par exemple, l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) a mené une mission d'observation dans la plantation d'Atama, qui borde les tourbières du département de la Cuvette, ce qui a permis de sensibiliser les communautés locales aux obligations légales de l'entreprise (World

Rainforest Movement, 2017). Par exemple, pendant la mise en œuvre du programme de réduction des émissions de la Banque mondiale, l'ONG Global Participe a vérifié si les communautés locales avaient bénéficié du programme. Enfin, les ONG soutiennent ou surveillent parfois les processus de consentement libre, préalable et éclairé (CLPE). Par exemple, le Forest Peoples Programme a apporté son aide dans le cadre du projet de zone protégée de Messok-Dja (communication personnelle, Kibangou Ngoy, I., 15 février 2024 ; Forest Peoples Programme, 2019).

La société civile a également entrepris un suivi indépendant des forêts, dans le cadre d'un accord de partenariat volontaire (APV) entre la République du Congo et l'UE sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT). Cet accord commercial signé en 2013 prévoit la participation active de la société civile au suivi indépendant des forêts (FLEGT VPA Facility, 2023). Les conclusions et recommandations issues de cette surveillance ont été présentées deux fois par an par l'ONG chargée de la surveillance forestière, le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts, et le gouvernement et l'UE ont rendu compte des mesures correctives prises (FLEGT VPA Facility, 2023).

CONSERVATION DE LA FAUNE

Des ONG de conservation co-gèrent deux zones de tourbières en République du Congo.

Tout d'abord, la World Conservation Society (WCS) cogère la réserve communautaire du lac Télé avec l'Agence congolaise pour la faune et les aires protégées (ACFAP). La réserve communautaire a été créée en 2001 et s'étend sur 440 000 hectares, dont 350 000 hectares de tourbières. Elle compte 20 000 habitants répartis dans 27 villages. La réserve communautaire permet aux peuples autochtones et aux communautés locales d'utiliser les tourbières conformément à des plans de gestion durable des ressources naturelles convenus (Wildlife Conservation Society, 2023 ; WWF, 2024).

La réserve communautaire du lac Télé fait partie du site transfrontalier de Ramsar, tout comme le lac Tumba en RDC. Elle abrite l'une des plus fortes densités enregistrées de gorilles des plaines occidentales (*Gorilla gorilla gorilla*), d'importantes populations d'éléphants de forêt et une riche biodiversité d'oiseaux et de poissons d'eau douce (Biloa et al., 2023 ; Iyenguet et al., 2006 ; Kalan et al., 2010 ; Wildlife Conservation Society, 2023). La plupart des habitants de la réserve communautaire dépendent largement de la pêche. Une baisse des prises de poissons a été enregistrée et liée à la pratique du brûlage des zones inondables et des forêts galeries, ainsi qu'à la dégradation des frayères (Biloa et al., 2023). Le travail de la WCS consiste notamment

à améliorer le bien-être des communautés locales et à soutenir la gestion des ressources naturelles, parallèlement à la surveillance de la biodiversité (Wildlife Conservation Society, 2023). La WCS a également constaté une augmentation de la chasse commerciale de viande de brousse, notamment de grands singes, d'antilopes et de crocodiles (Wildlife Conservation Society, 2023). La WCS soutient l'application de la loi contre le braconnage en formant et en équipant les gardes forestiers (appelés localement « éco-gardes ») employés par le ministère de l'Économie forestière (Wildlife Conservation Society, 2023) .

Deuxièmement, le Fonds mondial pour la nature (WWF) cogère le parc national de Ntokou Pikounda avec l'Agence congolaise pour la faune et les aires protégées (ACFAP). Il s'étend sur 457 000 hectares, dont environ 300 000 hectares de tourbières. Environ 960 personnes vivent à la frontière est du parc et 7 000 autres personnes vivent dans la périphérie élargie. Elles sont autorisées à s'inscrire et à pêcher dans des zones spécifiques du parc pendant deux à trois mois par an (WWF & République du Congo, 2024). Il existe deux plateformes au niveau des districts pour aider à la gestion, avec des représentants des ministères et agences concernés, l'une dans le district de Ntokou et l'autre dans le district de Pikounda (communication personnelle, Moya, M., 8 mai 2024). Le WWF a élaboré un cadre d'atténuation des risques environnementaux et sociaux en 2023, dispose de personnel de liaison avec les communautés travaillant dans le parc et met en place un plan de gestion (WWF & République du Congo, 2024).

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Les organisations de la société civile, tant internationales que locales, sont un autre groupe de parties prenantes intéressées par les tourbières. Ces organisations souhaitent améliorer les moyens de subsistance, l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services de base. De nombreux groupes encouragent un soutien différencié pour les groupes ethniques traditionnels de chasseurs-cueilleurs (peuples autochtones selon la loi de la République du Congo), qui constituent une petite minorité, et d'autres groupes ethniques (souvent appelés Bantous). Les communautés qui dépendent des tourbières sont généralement isolées géographiquement, ce qui signifie probablement un accès plus limité aux services de base, bien que les données soient rares. En République du Congo, 27 % des enfants sont entièrement vaccinés et les taux de mortalité infantile sont élevés, avec 32 décès pour 1 000 naissances vivantes, les communautés dépendantes des tourbières étant probablement plus pauvres que la moyenne nationale (UNICEF, 2020a ; Banque mondiale, 2024). Les peuples autochtones sont également victimes de discrimination supplémentaire dans

l'accès aux services de base. Il est frappant de constater que seuls 32 % des Mbendjele autochtones possèdent un certificat de naissance, contre 93 % pour les autres groupes ethniques (Kitsimbou, 2020).

La discrimination dont sont victimes les groupes traditionnels de chasseurs-cueilleurs est parfois également présente dans les programmes de développement. Par exemple, un programme de l'UNICEF visant à fournir une éducation aux enfants baYaka, intitulé « Observer, réfléchir, agir », avait pour objectif d'intégrer les enfants dans le système scolaire général tout en préservant leurs traditions (UNICEF, 2020b). Cependant, une évaluation a révélé que le programme scolaire et les valeurs transmises en classe nuisaient à l'apprentissage et aux habitudes des enfants dans la forêt, et que certains aspects affaiblissaient les enfants baYaka (Bombjaková et al., 2020).

À notre connaissance, il existe actuellement très peu de programmes de développement dans les tourbières : l'une de ces ONG est Initiative Développement, qui a mis en place un programme visant à améliorer l'accès des peuples autochtones aux services dans les zones qui chevauchent les tourbières. Très peu d'ONG ont travaillé sur des programmes couvrant l'ensemble des ménages à l'échelle régionale ou nationale, à l'exception de Catholic Relief Services, qui a mis en œuvre des activités de prévention du paludisme à l'échelle nationale (y compris dans les tourbières) et a réussi à fournir des moustiquaires à 98 % de tous les ménages de la République du Congo, y compris de nombreuses communautés adjacentes aux tourbières (Initiative Développement, s.d. ; communication personnelle Gebremariam, A., 5 octobre 2024).

Les tourbières et la communauté internationale

De nombreux acteurs, notamment les agences de financement liées aux Nations unies, les gouvernements donateurs et les fondations philanthropiques, s'intéressent aux projets de conservation des tourbières dans le bassin du Congo et, dans certains cas, les financent. Leurs intérêts comprennent la protection des tourbières en tant que réservoirs de carbone, habitats pour la biodiversité, pour leur rétention d'eau douce, la gestion durable des terres, les moyens de subsistance durables, les droits des peuples autochtones et les stratégies visant à atteindre des objectifs multiples. Nous énumérons ci-dessous certains des plus importants.

L'INITIATIVE POUR LES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE (CAFI)

Lancée lors de l'Assemblée générale des Nations unies à New York en 2015, l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) est un partenariat entre l'Union européenne, l'Allemagne, la Norvège, la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique et la République de Corée. La CAFI soutient les investissements et les réformes visant à lutter contre la déforestation et la pauvreté. Le site web de la CAFI indique que les donateurs se sont engagés à verser 892,5 millions de dollars au moment de la rédaction du présent document.

La République du Congo et la CAFI ont signé en 2019 une lettre d'intention qui fixe comme objectif « d'établir et de mettre en œuvre des plans d'utilisation des terres qui encouragent la protection et la gestion durable des tourbières et empêchent leur assèchement et leur drainage » (CAFI & République du Congo, 2019). Pour mettre en œuvre cette lettre d'intention, la CAFI fournit un financement de 66 millions de dollars américains. La CAFI finance également le Programme d'utilisation durable des terres (PUDT), qui soutient l'élaboration de plans d'utilisation durable des terres pour les forêts et les tourbières, la réduction du risque de conflit lié à la superposition des utilisations des terres et l'élaboration d'une politique d'utilisation des terres (CAFI & République du Congo, 2019).

L'INITIATIVE INTERNATIONALE POUR LE CLIMAT (IKI)

L'Initiative internationale pour le climat (IKI) est le programme du gouvernement allemand en faveur de l'action climatique et de la conservation de la biodiversité. L'IKI finance la préservation et la restauration des puits de carbone (y compris les tourbières), la conservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, avec un budget annuel de 710 millions d'euros en 2023 (Initiative internationale pour le climat IKI, 2023).

L'IKI finance un projet sur les tourbières dans le bassin du Congo visant à préserver la biodiversité, les réserves de carbone et les réserves d'eau essentielles en permettant une prise de décision fondée sur des données factuelles et une bonne gouvernance. Le projet IKI Congo sur les tourbières soutient la gouvernance et la coordination, l'aménagement du territoire, l'élaboration d'un plan de gestion des bassins versants, la création d'une carte publique des tourbières et la mise en place d'activités pilotes visant à assurer des moyens de subsistance durables (Initiative internationale pour le climat IKI, 2024). Le projet encourage la coopération entre la République démocratique du Congo et la République du Congo, en mettant l'accent sur le paysage du lac Télé -

lac Tumba. Il est mis en œuvre par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en partenariat avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le ministère de l'Environnement et du Développement durable de la RDC et le ministère du Tourisme et de l'Environnement (aujourd'hui MEDDBC) de la République du Congo. Le projet a reçu un financement de 15 millions d'euros et se déroule de janvier 2022 à décembre 2027 (Initiative internationale pour le climat IKI, 2024).

LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) finance les efforts des pays en développement pour lutter contre les problèmes environnementaux les plus urgents au monde. Il aide les pays en développement à respecter leurs obligations internationales en matière de climat, de biodiversité et d'environnement. Il dispose de plusieurs fonds fiduciaires qui sont gérés par la Banque mondiale, le PNUD et le PNUE, entre autres agences d'exécution (Kapoor & Malviya, 2021). Le [programme intégré pour la forêt congolaise financé par le FEM](#), vise à assurer une gestion durable des ressources environnementales grâce à une utilisation durable des terres, à la gestion des forêts et à la conservation de la biodiversité. Parmi les projets liés aux tourbières, on peut citer le projet « Conservation intégrée des écosystèmes des tourbières et promotion de l'écotourisme dans le paysage du lac Télé », un projet de 48 mois bénéficiant d'une subvention de 6,1 millions de dollars américains du FEM, qui vise à développer une approche intégrée de la gestion des tourbières, axée sur la gouvernance communautaire et locale, comme modèle pouvant être reproduit à l'échelle de la région (Fonds pour l'environnement mondial, 2021). Un autre projet, le Programme d'impact sur les paysages durables du bassin du Congo, bénéficie d'une subvention de 57,2 millions de dollars américains pour lutter contre les facteurs de déforestation, améliorer la gouvernance forestière, soutenir l'aménagement du territoire, renforcer la gestion des zones protégées et réduire l'impact de l'utilisation des ressources naturelles par les communautés locales et le secteur privé dans six pays : la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Cameroun, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale et le Gabon (Fonds pour l'environnement mondial, 2019) . Ces projets s'appuient sur des projets antérieurs qui ont renforcé la lutte contre le braconnage et les moyens de subsistance durables à proximité du parc national de Ntokou Pikounda et ont renforcé les capacités de l'administration forestière, des peuples autochtones et des communautés locales en matière de gestion participative des forêts.

ORGANISATIONS ET AGENCES DES NATIONS UNIES

La Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres agences des Nations Unies sont toutes actives en République du Congo. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2020-2024) définit l'orientation stratégique de l'aide au développement des Nations Unies en République du Congo. Il comporte quatre priorités, à savoir le soutien à la promotion d'une gouvernance inclusive et efficace, le soutien au développement du capital humain, le soutien à la diversification économique et à la création d'emplois décents, et enfin, le soutien au renforcement de la résilience aux effets du changement climatique et des catastrophes naturelles, et à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles (ONU, 2023). Ces priorités sont étroitement liées aux tourbières et au développement communautaire dans les communautés adjacentes aux tourbières.

Le PNUE est l'agence la plus impliquée dans les projets et programmes liés aux tourbières. Le PNUE a négocié la [Déclaration de Brazzaville](#) de 2018 sous les auspices de l'Initiative mondiale pour les tourbières. L'année suivante, le 15 mars 2019, l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement a adopté une [résolution](#) soutenant la conservation et la gestion durable des tourbières. Cette résolution reconnaît le rôle important que jouent les tourbières à l'échelle mondiale dans le stockage du carbone et l'atténuation du changement climatique, ainsi que les risques posés par leur dégradation. Elle exhorte les gouvernements à gérer et à conserver les tourbières de manière durable et à réhabiliter les sites dégradés, en vue d'améliorer les moyens de subsistance socio-économiques et d'accroître la biodiversité. La résolution sur les tourbières s'appuie sur des résolutions antérieures, telles que celle de 2018 appelant à des solutions environnementales pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable (Nations Unies et al., 2018). Le PNUE a également joué un rôle clé, avec la FAO, dans la mise en place du programme ONU-REDD+ (Rieley & Lubinaite, 2014).

La Global Peatlands Initiative (GPI) est une initiative multipartite lancée par le PNUE en 2016 dans le but d'améliorer la conservation, la restauration et la gestion durable des tourbières. Ses 49 organisations membres travaillent avec quatre pays partenaires : la République du Congo, la République démocratique du Congo, l'Indonésie et le Pérou, afin d'améliorer la conservation, la restauration et la gestion durable des tourbières (GPI, 2024). Le PNUE-Centre mondial de surveillance de la conservation et l'université de Leeds ont produit la première note d'orientation sur les tourbières du bassin central du Congo, que la GPI a utilisée pour négocier la [Déclaration de Brazzaville](#) et a contribué

à attirer l'attention mondiale sur les tourbières du bassin central du Congo. Le GPI a produit l'Évaluation mondiale des tourbières afin d'évaluer l'état des tourbières dans le monde, y compris dans le bassin du Congo (PNUE, 2022).

La Banque mondiale, l'une des agences spécialisées des Nations unies, inclut une partie de la zone de tourbières dans son programme de réduction des émissions dans les départements de la Likouala et de la Sangha (voir la section Secteur privé). La Banque mondiale était l'agence chargée de gérer les subventions du FEM visant à promouvoir la gestion durable des forêts et à soutenir le parc national de Ntokou Pikounda (Renforcement de la gestion de la faune sauvage et amélioration des moyens de subsistance dans le nord de la République du Congo, 2017-2021 et Projet de diversification forestière et économique, 2018-2021). En outre, la Banque mondiale a réalisé en 2024 sa première évaluation comptable du capital naturel des actifs naturels de la République du Congo, afin d'évaluer la contribution des ressources naturelles à l'économie et l'impact de l'économie sur ces ressources au fil du temps (communication personnelle de Bilombo F., 26 septembre 2024).

PAQUETS PAYS

Le gouvernement français dirige ce que l'on appelle des « paquets pays », qui consistent en un soutien financier et technique visant à protéger les zones à forte biodiversité et à forte teneur en carbone d'un pays. Le paquet pays de 50 millions de dollars signé avec la République du Congo comprend un accord visant à mieux cartographier les tourbières du pays, à mettre en place un système national solide de surveillance de la biodiversité et du carbone dans les tourbières, ainsi qu'une étude des coûts et avantages financiers, sociaux et environnementaux de la protection des tourbières et un financement innovant à moyen et long terme de leur protection, ainsi que des travaux similaires sur les forêts de grande valeur non tourbeuses (République du Congo et République française, 2023). Ces travaux alimenteront une étude visant à déterminer le plan d'investissement nécessaire pour atteindre l'objectif de conservation du Cadre mondial pour la biodiversité dans le cadre de l'objectif 3 (conserver efficacement la biodiversité sur 30 % du territoire d'un pays d'ici 2030).

L'UNION EUROPÉENNE

Il existe un partenariat de longue date entre l'Union européenne (UE) et la République du Congo, fondé sur un objectif commun de réduction de la pauvreté. Le financement de l'UE comprend un volet consacré au développement durable et inclusif dans et autour du parc national d'Odzala-Kokoua et du parc national de Nouabalé-Ndoki (Union

européenne, 2021) . L'UE s'est engagée à respecter les objectifs définis dans la lettre d'intention de la CAFI et devrait probablement axer tout engagement futur sur cette lettre d'intention, mais elle ne dispose actuellement d'aucun programme dans les tourbières de la République du Congo (communication personnelle, Demerre, S., 29 juillet 2024).

L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

L'Agence française de développement (AFD) dispose de son propre programme d'aide en République du Congo, parallèlement à la participation de l'AFD au Country Package dirigé par la France et aux activités de la CAFI dans les tourbières, telles que le Programme d'utilisation durable des terres (PUDT). L'AFD s'est engagée à atteindre les objectifs fixés dans la lettre d'intention de la CAFI, notamment la définition d'un statut spécial pour les tourbières. Le soutien français au PUDT vise à résoudre les conflits d'utilisation des terres et à garantir la complémentarité entre les différentes utilisations, y compris les tourbières en tant que zones forestières à haute valeur de conservation (communication personnelle, Seger, M., 18 juillet 2024).

LE MINISTÈRE BRITANNIQUE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMONWEALTH ET DU DÉVELOPPEMENT

Le ministère britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO) est chargé de l'aide au développement à l'étranger. Le FCDO n'a pas de programme spécifique pour les tourbières en République du Congo. Cependant, le FCDO a financé la cartographie communautaire [des terres coutumières](#) en RDC, y compris certaines zones de tourbières. Le FCDO fournit des financements pour aider les pays africains à atténuer les effets du changement climatique, à s'y adapter et à atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique. En 2024, le FCDO a lancé un programme de 500 millions de dollars sur huit ans visant à mobiliser 2 milliards de livres sterling d'investissements privés pour les forêts, au profit des petits exploitants et de l'amélioration de la gestion des terres, notamment dans le bassin du Congo (Bidstats, 2024). En 2024, le FCDO a lancé le [Programme d'action pour les forêts du bassin du Congo](#), doté de 90 millions de livres sterling, afin de financer des projets visant à protéger les forêts et les tourbières et à promouvoir le développement vert, notamment en améliorant les moyens de subsistance des populations locales. Ce programme finance certains travaux scientifiques dans les tourbières dans le cadre de l'[Initiative scientifique du bassin du Congo](#). L'une des ambitions du FCDO est d'aider à créer des mécanismes financiers pour la protection

des forêts et des tourbières via des paiements pour les services écosystémiques afin d'améliorer les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales (communication personnelle, Carr, A., 28 mai 2024). L'objectif est de renforcer l'autonomie locale grâce aux avantages financiers découlant de la protection des tourbières, rendue possible par une meilleure gouvernance et une participation efficace de la société civile (communication personnelle, Carr, A., 28 mai 2024).

LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

L'Agence américaine pour le développement international (USAID) a financé le Programme régional centrafricain pour l'environnement (CARPE) depuis 1995, bien que ce programme ait été clôturé début 2025. Dans sa phase initiale, il était axé sur la collecte d'informations sur l'écosystème forestier centrafricain et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; ensuite, il s'est concentré sur la gestion durable des ressources naturelles et l'aménagement du territoire ; enfin, dans sa phase ultérieure, il a mis davantage l'accent sur la participation citoyenne et la promotion des partenariats public-privé (CARPE, 2024). Les paysages CARPE, zones retenues pour la phase 3, comprenaient les tourbières de la République du Congo et de la République démocratique du Congo. L'USAID a également mené le programme SWAMP (Sustainable Wetlands Adaptation and Mitigation Program), qui a financé certaines recherches sur les tourbières du bassin central du Congo, entre autres zones humides, dans le cadre de ce programme. En outre, le Service forestier américain a publié une étude sur le cadre juridique relatif aux tourbières en République du Congo et en République démocratique du Congo, ainsi qu'une définition nationale des tourbières pour la République démocratique du Congo (Service forestier américain, 2024)..

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dispose d'un Comité d'aide au développement (CAD) chargé de la coopération au développement. Le CAD a élaboré des lignes directrices à l'intention des organismes d'aide afin d'améliorer la conservation et l'utilisation durable des zones humides tropicales et subtropicales. Ces lignes directrices soulignent l'importance des zones humides et orientent les donateurs vers l'intégration de la protection des zones humides dans les politiques, les programmes et les projets (OCDE, 1996) . L'OCDE estime que la République du Congo a le potentiel de monétiser ses écosystèmes

naturels, mais reconnaît que les flux financiers actuels sont faibles (OCDE, 2023). L'OCDE n'a pas de projets connus dans les tourbières de la République du Congo.

ORGANISMES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le réseau CongoPeat de scientifiques (www.congopeat.net) a initialement attiré l'attention mondiale sur les tourbières du bassin central du Congo en les cartographiant pour la première fois (Dargie et al., 2017). CongoPeat est codirigé par l'université de Leeds au Royaume-Uni, l'université Marien Ngouabi à Brazzaville et l'université de Kinshasa en RDC, et a été financé par le Conseil de recherche sur l'environnement naturel, qui fait partie du budget scientifique britannique. Le réseau CongoPeat a ensuite collaboré avec le PNUE et l'Initiative mondiale pour les tourbières afin d'élaborer conjointement la Déclaration de Brazzaville visant à protéger les tourbières. Par la suite, le réseau CongoPeat a élaboré un programme qui s'est déroulé de 2018 à 2024 afin de mieux comprendre les tourbières, également financé par le Natural Environment Research Council, qui fait partie du budget scientifique britannique. Ce programme a permis de former des scientifiques et de collecter des données sur la genèse, l'histoire, le développement, l'environnement contemporain et l'avenir potentiel des tourbières du centre du Congo. La recherche internationale sur les tourbières a accru l'intérêt national pour le sujet et a suscité un intérêt international supplémentaire. Les cartes des tourbières, les cartes des stocks de carbone et les autres données fournies par les scientifiques ont constitué les informations préalables indispensables pour justifier les investissements dans la protection des tourbières par la CAFI, l'IKI, le FEM et d'autres organismes. Si le financement de la science n'est pas la même chose que le financement de la protection des tourbières, les résultats scientifiques de CongoPeat permettent aux gouvernements, au secteur privé, aux ONG, aux organisations internationales, aux bailleurs de fonds potentiels et aux autres parties prenantes d'agir sur la base des nouvelles connaissances générées par les scientifiques.

Attentes et aspirations futures des organisations de la société civile

Les organisations de la société civile en République du Congo couvrent celles qui se concentrent sur la gouvernance forestière, les droits de l'homme, la conservation de la faune sauvage et le développement social. En termes d'aspirations, il existe un chevauchement important entre ces différentes organisations. Elles souhaitent gérer les tourbières de manière durable, renforcer les droits, la reconnaissance et la participation des peuples autochtones et des communautés locales dans la gestion et la protection des tourbières, mettre fin à la pauvreté dans la région des tourbières, préserver les populations d'animaux sauvages et développer une économie verte dans la région qui génère de la richesse, respecte les droits humains et protège les tourbières. En fin de compte, la société civile envisage un avenir où les peuples autochtones et les communautés locales sont les gardiens actifs des tourbières, où leurs connaissances traditionnelles sont respectées et intégrées dans les politiques nationales, favorisant la justice sociale, la durabilité environnementale et la préservation culturelle (communication personnelle, Kone, L., 8 mai 2024).

Attentes et aspirations futures de la communauté internationale

Les organisations de la communauté internationale et les bailleurs de fonds ont des agendas différents, mais dans l'ensemble, ils adoptent des positions communes concernant les tourbières. Beaucoup cherchent à aider la République du Congo à préserver les tourbières dans leur état intact tout en officialisant leur gestion par les communautés locales et le gouvernement afin d'équilibrer la conservation de l'environnement et le développement social durable. De nombreuses organisations souhaitent un financement à long terme pour la protection des tourbières et un partage équitable des bénéfices pour les peuples autochtones et les communautés locales, en mettant l'accent sur la garantie des droits d'utilisation et la prévention du changement d'affectation des terres (communication personnelle, Eisen, J., 23 janvier 2024 ; Marchal, A., 28 mars 2024). La loi de 2023 sur l'environnement et le développement durable, qui accorde aux tourbières un statut juridique spécial les protégeant du drainage ou de la déforestation et respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales, bénéficie d'un large soutien. C'est la position de la CAFI et de ses pays donateurs, de l'Agence française de développement (AFD) et de la Banque mondiale. Ils envisagent un paysage où les tourbières sont efficacement protégées

grâce à des cadres juridiques et politiques intégrés (communication personnelle, Veysseyre, J., 13 septembre 2024 ; Maleki, D., 13 avril 2024).

Dans l'ensemble, on s'attend à ce que les organisations internationales soutiennent le gouvernement de la République du Congo et les communautés dépendantes des tourbières afin de mettre en œuvre une approche globale de la gestion des tourbières, alignant les objectifs climatiques, de biodiversité et sociaux, qui protège les tourbières à perpétuité tout en développant une économie verte au profit des communautés dépendantes des tourbières et de l'ensemble de la population de la République du Congo.

Références

- Bidstats. (2024). *Investment in Forests and Sustainable Land Use Phase II (IFSLU2) Component 1 and Component 2 [PIN]*. <https://bidstats.uk/tenders/2024/W04/815268141>
- Biloa, E. B. N., Mamonekene, V., & Micha, J.-C. (2023). Remote Sensing for Sustainable Wetland Management, Likouala Aux Herbes River, Lac Tele Community Reserve (LTCR), Republic of Congo. *Sustainability*, 16(8), 3353.
- Bombjaková, D., Lew-Levy, S., Duda, R., Loubelo, G., & Lewis, J. (2020). BaYaka education : From the forest to the ORA (*Observer, Réflechir, Agir*) classroom. *Hunter Gatherer Research*, 6(1-2), 87-114.
- CAFI, & Republic of Congo. (2019). Letter of Intent on the establishment of a long-term partnership to implement the Investment Plan of the National REDD+ Strategy. <https://www.cafi.org/sites/default/files/2021-02/Letter%20of%20Intent%20-%20CAFI%20Republic%20of%20Congo%20-%20ENG.pdf>
- CARPE. (2024). *Central Africa Regional Program for the Environment—History*. CARPE. USAID Report. <https://carpe.umd.edu/content/history>
- Dargie, G. C., Lewis, S. L., Lawson, I. T., Mitchard, E. T., Page, S. E., Bocko, Y. E., & Ifo, S. A. (2017). Age, extent and carbon storage of the central Congo Basin peatland complex. *Nature*, 542(7639), 86-90.
- FLEGT VPA Facility. (2023). *Independent monitoring: A tool for good forest governance*. Report. <https://flegtvpafacility.org/independent-monitoring-tool-good-forest-governance/>
- Forest Peoples Programme. (2019). *Free, Prior and Informed Consent in Messok Dja Protected Area, Republic of Congo*. Report. <https://www.forestpeoples.org/en/report/2019/fpic-in-messok-dja-roc>

Gabay, A. (2024). *UNESCO accused of supporting human rights abuses in African parks*. Mongabay Website. News Report. <https://news.mongabay.com/2024/06/unesco-accused-of-supporting-human-rights-abuses-in-african-parks/>

Global Environment Facility. (2019). *The Congo Basin Sustainable Landscapes Impact Program (CBSL IP) Program Framework Document*. Report. <https://www.thegef.org/projects-operations/projects/10208>

Global Environment Facility. (2021). Integrated Community -Based Conservation of Peatlands Ecosystems and Promotion of Ecotourism in Lac Télé Landscape of Republic of Congo – ICOBACPE /PELATEL. Document du projet FEM. <https://www.thegef.org/projects-operations/projects/10298>

Global Peatlands Initiative. (2024). *Global Peatlands Initiative*. Website: <https://globalpeatlands.org/about>

International Climate Initiative IKI. (2023). *IKI Annual Report 2023 / Internationale Klimaschutzinitiative (IKI)*. <https://www.international-climate-initiative.com/en/iki-media/iki-annual-reports/iki-annual-report-2023/>

International Climate Initiative IKI. (2024). Securing crucial biodiversity, carbon and water stores in the Congo Basin Peatlands by enabling evidence-based decision making and good governance. Website Report. <https://www.international-climate-initiative.com/en/project/securing-crucial-biodiversity-carbon-and-water-stores-in-the-congo-basin-peatlands-by-enabling-evidence-based-decision-making-and-good-governance-21-iv-098-afrika-m-congo-basin-peatlands/>

Iyenguet, F., Malanda, G.-A., Madzoke, B., Rainey, H., Schloeder, C., & Jacobs, M. (2006). Recensement d'éléphants dans la Réserve Communautaire du Lac Télé, République du Congo. *Pachyderm*, 41, 20-28.

Kalan, A. K., Madzoké, B., & Rainey, H. J. (2010). A preliminary report on feeding and nesting behavior of swamp gorillas in the Lac Télé Community Reserve. *Mamm*, 74(4), 439-442.

Kapoor, V., & Malviya, M. (2021). Assessment of mechanisms and instruments of climate finance: A global perspective. In Singh, P., Verma, P., Perrotti, D., et al., Eds., *Environmental Sustainability and Economy*, Elsevier, Amsterdam, pages 297-324.

Kitsimbou, X. B. (2020). *Evaluation de la Situation des Populations Autochtones au Congo Brazzaville*. APDHAC - Association Pour la Promotion Des Droits de l'Homme en Afrique Centrale, Catholic University of Central Africa. Report. <https://hal.science/hal-02878981/>

Law No. 33-2020 relating to the Forest Code (2020). 8 juillet 2020.

<https://www.clientearth.fr/actualites/ressources/loi-n33-2020-du-8-juillet-2020-portant-code-forestier-republique-du-congo/>

Law No. 33-2023 on Sustainable Management of the environment (2023). November 17, 2023 <https://www.clientearth.fr/media/5niepzfp/loi-n-33-2023-du-17-novembre-2023-portant-gestion-durable-de-l-environnement.pdf>

OECD. (1996). *DAC Guidelines on Aid and Environment*. Report:

<https://www.cbd.int/doc/guidelines/fin-oecd-gd-Ins-mar-en.pdf>

Rainforest Foundation UK. (2019). *Community Forests change lives: How a Congolese community won rights to their forest*. Report:

<https://www.rainforestfoundationuk.org/community-forests-change-lives-how-a-congolese-community-won-rights-to-their-forest/#>

Rainforest Foundation, UK. (2020). *L'Atlas communautaire du bassin Congo de MappingForRights*. Website : <https://cbc.ca/mappingforrights.org/>

Rieley, J. O., & Lubinaite, S. (2014). International Conventions, Agencies, Agreements and Programmes-Implications for peat and peatland management. International Peat Society, Jyväskylä, Finland. *International Peat Society*, 3, 3.

The Republic of Congo and the French Republic. (2023). *Country package for Forests, Nature and Climate*. 9 December 2023.

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/20231212_congo_political_declaration_eng_cle0fa152.pdf

Nations Unies. (2023). *Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 2020-2024*. Report, <https://unsdg.un.org/un-in-action/congo>

UNEP. (2022). *Global Peatlands Assessment : The State of the World's Peatlands*. Report, <https://www.unep.org/resources/global-peatlands-assessment-2022>

UNICEF. (2020a). *Humanitarian Situation Report, Republic of Congo*. Report, <https://www.unicef.org/media/94326/file/Republic-of-Congo-Humanitarian-Situation-Report-31-December-2020.pdf>

UNICEF. (2020b). *Une éducation de qualité pour chaque enfant du Congo Leur futur est notre futur aussi!* Report, <https://www.unicef.org/congo/recits/une-%C3%A9ducation-de-qualit%C3%A9-pour-chaque-enfant-du-congo>

United Nations Environment Assembly. (2019). *Conservation and Sustainable Management of Peatlands* (No. UNEP/EA.4/L.19). <https://leap.unep.org/sites/default/files/unea-resolutions/Conservation%2520and%252.pdf>

United Nations Environment Assembly, & UNEP. (2018). *Investing in innovative environmental solutions for accelerating the implementation of the Sustainable Development Goals.*
https://stgwedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/30796/UNEA3_5EN.pdf?sequence=1&isAllowed=y

US Forest Service. (2024). SWAMP. *U.S. Forest Service International Programs.* Website:
<https://usfscentralafrica.org/swamp/>

Wildlife Conservation Society. (2023). *La Réserve Communautaire du Lac Télé.* WCS presentation to the IKI Project Inaugural meeting.

World Bank. (2024). *The World Bank in the Republic of Congo.*
[https://www.worldbank.org/en/country/congo/overview#:~:text=With%20a%20human%20capital%20index,Human%20Development%20Index%20\(HDI\)](https://www.worldbank.org/en/country/congo/overview#:~:text=With%20a%20human%20capital%20index,Human%20Development%20Index%20(HDI))

World Rainforest Movement. (2017). *ATAMA Plantations is today a source of discontent for local communities and the entire nation.* WRM. Bulletin 233. <https://www.wrm.org.uy/bulletin-articles/republic-of-congo-atama-plantations-is-today-a-source-of-discontent-for-local-communities-and-the-entire>

WWF, and the Republic of Congo. (2024). *Summary of conclusions from the fact-finding mission on Ntokou Pikounda National Park (NPNP)*.*
<https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/summary-of-conclusions-from-the-fact-finding-mission-on-ntokou-pikounda-national-park-.pdf>